



RAPPORT D'ACTIVITÉ HARMONISÉ 2019

ÉTABLISSEMENTS POUR ENFANTS HANDICAPÉS



**SESSAD - PIERRE PAUL
BLANCK**

**2 RUE DU COUVENT
67600 EBERSMUNSTER
03 88 85 70 22**

SOMMAIRE

I. IDENTITÉ DU SERVICE	PAGE 2
II. RESSOURCES HUMAINES	PAGE 3
III. ACTIVITÉ	PAGE 7
IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12	PAGE 9
V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNEE	PAGE 14
VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNEE	PAGE 16
VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ	PAGE 19
VIII. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE	PAGE 20
IX. RESEAU PARTENARIAL	PAGE 20
X. DEMARCHE QUALITE ET PARTICIPATION DES PERSONNES	PAGE 23
XI. PROJET ET PERSPECTIVES	PAGE 24

I. IDENTITÉ DU SERVICE

I.1) Information générales

N° Finess (principal si multi-sites) 6700014653

Raison Sociale* SESSAD ITEP Pierre Paul BLANCK

Indiquez le département et la commune d'implantation de votre établissement :

Bas-Rhin

Ebersmunster

Type d'établissement* SESSAD

Nom de l'organisme gestionnaire* ARSEA

N° de téléphone 0388857022

Adresse mail accueil.itepebers@arsea.fr

I.2) Informations légales sur l'activité du dispositif

Nombre total de places installées (agrées et financées) : 20

Veuillez reporter ci-dessous le nombre de places installées selon les modalités indiquées sur votre autorisation :	Modalités d'accueil			
	Acc. de nuit / hébergement	Acc. de jour	Ambulatoire (SESSAD)	Autre modalité
Déficiences intellectuelles				
Déficiences psychiques (y compris TCC)			20	
Troubles du spectre de l'autisme (TSA)				
Déficiences motrices				
Déficiences visuelles				
Déficiences auditives				
Troubles spécifiques et sévères du langage et/ou des apprentissages (dysphasie...)				
Polyhandicap				

Âge du public autorisé selon l'agrément

Âge minimum

3

Âge maximum

18

I.3) Commentaires

Le service ambulatoire du DITEP Pierre Paul BLANCK s'adresse à des enfants et des adolescents âgés de 3 à 18 ans aux potentialités intellectuelles préservées, présentant des troubles du comportement, des difficultés d'apprentissage avec parfois des troubles associés (dyspraxie, dyscalculie, troubles de l'attention ...), dont la manifestation des troubles du comportement est compatible avec le maintien en famille et dans le milieu scolaire ordinaire.

Le service ambulatoire est un mode d'accompagnement mobile qui est complémentaire au mode d'accompagnement du DITEP.

Son intervention s'inscrit directement dans l'environnement de l'enfant familial, scolaire et social.

Le service est au plus près du milieu de vie de l'enfant ou de l'adolescent. Il l'accompagne de manière individuelle ou collective dans la co-construction de son parcours de vie avec la participation de la famille.

L'appui interdisciplinaire des professionnels du service sur le plan éducatif, pédagogique et thérapeutique a pour objectif de donner un nouvel élan dans des situations sociales, familiales et scolaires bloquées.

Son action s'inscrit également dans la relation avec les autres professionnels impliqués dans le milieu scolaire, social, thérapeutique de l'enfant en exportant des savoirs faire du DITEP sur un territoire.

II. RESSOURCES HUMAINES

II.1) Plateau technique

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Catégorie : Personnel de direction, d'encadrement et d'administration			
Directeur général			
Directeur	1	0.10	0.10
Directeur adjoint			
Directeur des ressources humaines			
Adjoint de direction			
Chef de service	2	0.5	1
Agent administratif et personnel de bureau	1	0.25	0.25
Autre personnel administratif			
Catégorie : Personnel des services généraux			
Agent de service général			
Chauffeur			
Maitresse de maison			
Ouvrier professionnel			
Surveillant de nuit			
Autre personnel des services généraux			

II.1) Plateau technique

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Aide médico-psychologique / Accompagnant éducatif et social (AES)			
Animateur social	2	2	2
Assistant de service social			
Assistante familiale ou maternelle			
AVJiste (Aide à la vie journalière)			
Codeur en langue française parlée complétée (LFPC)			
Conseiller économique social et familial			
Éducateur de jeunes enfants			
Éducateur spécialisé			
Éducateur sportif / enseignant APA			
Éducateur technique			
Éducateur technique spécialisé			
Enseignants spécialisés (si budgétés)			
ICACS (Intervenant Conseil en Accessibilité et Compensation Sensorielle)			
Interface de communication			

II.1) Plateau technique

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Moniteur d'atelier			
Moniteur éducateur			
Musicothérapeute / Arthérapeute	1		0.09
Professeur LSF (langue des signes française)			
Technicien de l'intervention sociale et familiale			
Transcripteur-adaptateur			
Autre personnel éducatif, pédagogique et social			
Personnel médical			
Médecin en rééducation fonctionnelle			
Médecin généraliste			
Pédiatre			
Psychiatre, pédopsychiatre		0.15	
Autre spécialité			

II.1) Plateau technique

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Psychologues et personnel paramédical			
Aide-soignant			
Auxiliaire de puériculture			
Ergothérapeute			
Infirmier			
Instructeur en locomotion			
Masseur kinésithérapeute			
Neuropsychologue			
Orthophoniste			
Orthoptiste			
Psychologue	1	0.50	0.60
Psychomotricien, rééducateur en motricité	0	0.25	0
Autre personnel paramédical			
Autre			
Autre			

II.2) ETP budgétés non pourvus

Le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus constitue-t-il une situation récurrente dans votre structure ?

Veuillez choisir votre réponse : Oui Non

Pour quelles fonctions rencontrez-vous des difficultés ?

le poste de médecin psychiatre

II.3) Répartition des effectifs rémunérés au 31 décembre 2019 (hors stage)

Type de contrat	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
CDI	7	3.54
CDD	1	0.50
<i>Dont CDD de remplacement</i>	1	0.50
Intérim	0	0
Contrat de professionnalisation	0	0
Contrat d'apprentissage	0	0
Autre contrat aidé	0	0
Autre	0	0

II.4) Répartition des effectifs enseignants (poste non budgétés) :

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Enseignant	0	0
Enseignant spécialisé	0	0
Coordinateur pédagogique	0	0
Autres personnels d'enseignement	0	0

II.5) Nombre de stagiaires accueillis durant l'année

	Nombre de stagiaires
Stagiaires rémunérés	0
Stagiaires non rémunérés	1

II.6) Âge du personnel au 31 décembre (Indicateur ANAP 2Re3.2)

Classes d'âge	Nombre de personnes
Moins de 20 ans	0
20-29 ans	0
30-39 ans	1
40-49 ans	2
50-54 ans	2
55-59 ans	2
60-64 ans	1
65 ans ou plus	0

II.7) Ancienneté du personnel au 31 décembre

Intervalles	Nombre de personnes
Moins de 1 an	1
De 1 à 4 ans	0
5-9 ans	0
10-19 ans	7
20 ans ou plus	1

II.8) Formation du personnel au cours de l'année

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
D'adaptation/développement d. v	Déploiement Dispositif ITEP	7	1
D'adaptation/développement d. v	Trauma précoce/troubles attachement	7	4
D'adaptation/développement d. v	Le génogramme	42	1
D'adaptation/développement d. v	Excel personnalisé	7	1
Obligatoire (habilitation, SST, P. v)	SST	6	1

II.9) Commentaires

4 postes sont mutualisés au sein du DITEP: infirmière, éducateur scolaire, musicothérapeute, orthophoniste. L'infirmière assure la coordination du parcours de soin des bénéficiaires du service ambulatoire en l'absence d'un médecin psychiatre.

La musicothérapeute accueille une petite fille en séance individuelle une fois par semaine.

L'éducateur scolaire intervient le mercredi après-midi pour du soutien scolaire avec des jeunes en difficulté. L'orthophoniste a réalisé un bilan pour un jeune.

Accueil de 2 stagiaires en 2019 (stage effectué sur l'ensemble du dispositif).

- un conseiller en économie sociale et familiale en 1ère année BTS, pour une durée de 6 semaines (non rémunéré). Les objectifs sont la découverte de la structure et la mise en place d'actions autour de l'alimentation, de l'hygiène et du parcours professionnel.

- un psychologue en Master 2 pour une durée de 8 mois (rémunéré) à raison de 2 jours par semaine. Stage pratique en vue de la professionnalisation avec suivis thérapeutiques, passation de bilans, participation aux réunions de synthèse et de suivi PPA.

III. ACTIVITÉ

III.1) Modalités de fonctionnement de la structure

	Global	Acc. de nuit / hébergement	Acc. de jour	Ambulatoire (SESSAD)
Nombre annuel de jours d'ouverture (indicateur ANAP 3)	188			183
Nombre de places financées dans l'année (hors accompagnement temporaire)				20
Nombre de places financées dans l'année en accompagnement temporaire				
Nombre annuel de journées théoriques				3660
Nombre de journées réalisées				5060
dont nb de journées réalisées en <u>accueil temporaire</u> / <u>répit</u>				

III.2) Flux et file active

	Nombre
File active des personnes accompagnées durant l'année (ANAP 2Pr7.2)	27
Nombre de personnes en dérogation accompagnées dans l'année	
Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans	
Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans	

Taux de personnes en dérogation (ANAP IPr1.1)

	Nombre
Nombre d'admissions dans l'année (hors accompagnement temporaire)	6
Nombre d'admissions en accompagnement temporaire dans l'année	

Taux de rotation des places financées (hors accompagnement temporaire) (ANAP IPr5.2.1)

Nombre moyen de personnes admises par place temporaire

III.2) Flux et file active (suite)

	Nombre
Accompagnement de nuit, hébergement continu uniquement	
Accompagnement de nuit, hébergement de semaine uniquement	
Accompagnement de journée (accueil de jour, semi-internat) uniquement	
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire uniquement (accompagnement ambulatoire type SESSAD)	27
Jeunes ayant bénéficié au cours de l'année de plusieurs modalités d'accompagnement (hébergement séquentiel, accompagnement en journée séquentiel, prestation en lieu de vie ordinaire...)	
Accueil / accompagnement temporaire (dont répit)	

III.3) Absentéisme

	Nombre
Nombre total de jours d'absence des jeunes de la file active	32
<i>dont pour hospitalisation</i>	
<i>dont pour maladie</i>	5
<i>dont pour sortie autorisée</i>	
<i>dont motif injustifié</i>	19
<i>dont autres</i>	8
Nombre de personnes ayant été absentes au moins une fois dans l'effectif (file active)	15

Nombre moyen annuel de journées d'absence par jeune accompagné (ANAP 2Pr7.1.1)

III.4) Transport

Répartition des jeunes selon leur mode de transport (trajet domicile / établissement) :

	Nombre
Taxi / VSL rémunéré par l'établissement	
<i>dont PMR</i>	
Transporteur collectif (bus...) rémunéré par l'établissement	
<i>dont PMR</i>	
Transport interne à la structure (y compris mutualisé)	15
Transport en commun	
Par leurs propres moyens (marche, vélo, véhicule personnel ou familial)	11

Le service ambulatoire est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 18h. Il est fermé durant les congés scolaires sauf la première quinzaine de juillet et la dernière semaine d'août.
Des réunions institutionnelles regroupant l'ensemble des professionnels du Dispositif ont lieu 4 fois dans l'année les samedis matins.

Début juillet, la fête de fin d'année est organisée sur un samedi (journée de solidarité).

Concernant les transports, c'est le mode principal qui est indiqué. Toutefois, pour 8 jeunes les trajets sont partagés entre le service et les parents.

IV. JEUNES ACCOMPAGNÉS AU 31/12

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2019

Nombre de jeunes accompagnés selon le type de déficience principale et associée, au 31/12
(Toutes personnes, y compris en accueil temporaire)

	Déficience principale	Déficience associée
Déficience intellectuelle	1	
Troubles du spectre de l'autisme (TSA)		
Troubles du psychisme, du comportement ou de la communication	19	2
Troubles du langage et des apprentissages	1	1
Déficiences auditives		
Déficiences visuelles		1
Déficiences motrices		
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles		
Cérébro-lésions		
Polyhandicap		
Autres types de déficiences		

Parmi les effectifs signalés, combien sont (toutes personnes, y compris en accueil temporaire, au 31/12) :

	Nombre
En situation de handicap rare (confirmé par l'équipe relais handicap rare)	0
Epileptiques - Épilepsie active (plus de 12 crises par an)	0
Epileptiques - Épilepsie stabilisée ou modérément active (entre 0 et 12 crises par an)	0
En cours de diagnostic (quelle que soit la pathologie)	0

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2019 (suite)

Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31/12 (toutes personnes, y compris accueil temporaire) (ANAP 2Pr6.1)

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an		6 à 10 ans (inclus)	7
1 à < 2 ans		11 à 15 ans (inclus)	10
2 à < 3 ans		16 à 17 ans (inclus)	3
3 à < 4 ans		18 à 19 ans (inclus)	
4 à < 5 ans		20 à 24 ans (inclus)	
5 à < 6 ans	1	25 à 29 ans (inclus)	

Nombre de jeunes nécessitant une adaptation spécifique au transport (transport assuré par la structure uniquement)

	Nombre
Pas d'adaptation	21
Avec transfert place assise	
Fauteuil roulant	
Accompagnement humain en raison d'une trachéotomie	
Accompagnement humain en raison de troubles du comportement	

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12)

Nombre de jeunes scolarisés selon le type de classe et le temps de scolarité (au 31/12).

	Temps plein (24 heures ou plus)	Temps partiel	Dont acc. par une AESH
Scolarité dans un établissement médico-social			
Unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social			
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire			
Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)			
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)			
Scolarité dans un établissement scolaire			
Ecole maternelle	1		
Ecole élémentaire	7		5
ULIS école	1		1
Collège	5		
SEGPA	4		
ULIS collège			
Maison Familiale et Rurale			
Lycée/lycée professionnel/CFA	2		
ULIS Lycée			
EREA			
Autre (Pôle de regroupement...)			
Enseignement supérieur			

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12) (suite)

	Nombre
Scolarité partagée uniquement entre UE interne à l'établissement et UE externalisée	0
Scolarité partagée entre établissement médico-social et un établissement scolaire	0
Scolarité partagée entre une ULIS et une classe ordinaire	0

Nombre de jeunes non scolarisés (ne fréquentant ni un établissement scolaire, ni une unité d'enseignement, ni un enseignement à distance type CNED)

	Nombre
Nombre de jeunes non scolarisés, parmi les 3-15 ans	0

	Nombre
Nombre de jeunes ayant bénéficié d' au moins une inclusion scolaire au cours de l'année ?	

	Nombre
Nombre de jeunes ayant fait au minimum un stage dans l'année (en milieu ordinaire ou protégé)	4
Nombre de jeunes engagés dans un parcours professionnel formalisé	
Contrat d'apprentissage	1
Contrat de professionnalisation	
Autre	

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents

Nombre de jeunes suivis en pédopsychiatrie (ou par un CMPP)

	Nombre
CMPP	
CMP	4
Hôpital de jour (pédopsychiatrie)	

	Nombre
Nombre de jeunes ayant un traitement médicamenteux <u>en raison de ses troubles psychologiques/psychiatriques</u> :	3

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

	En interne (ou sur financement)	En libéral ou hospitalier (hors financement SESSAD)
Ergothérapeute		
Kinésithérapeute		
Orthophoniste	7	2
Orthoptiste		
Psychologue	15	1
Psychomotricien	3	1
Psychiatre	4	1
Médecin rééducation fonctionnelle		
Autre médecin		
Instructeur en locomotion		
Aveïjste		
Transcripteur-adaptateur de documents		
Interface de communication		
Codeur LFPC		
Autre professionnel paramédical	1	

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Nombre de jeunes présentant des troubles du langage oral et/ou de la communication :

	Nombre
Nombre total de jeunes non oralisant (hors surdité)	0
Nombre total de jeunes concernés par un outil de communication alternative (PECS, MAKATON, photo langage,...)	0

Nombre d'enfants utilisant comme modalité de communication privilégiée :

	Nombre
Braille	0
LSF (Langue des Signes Française)	0
LFPC (Langue Française Parlée Complétée)	0

Nombre d'enfants nécessitant un appareillage et/ou des adaptations techniques :

	Nombre
Nombre de jeunes appareillés en raison d' <u>une déficience motrice</u> (dont fauteuil, déambulateur, corset, attelle, coque, verticalisateur)	0
Nombre de jeunes appareillés en raison d' <u>une déficience sensorielle</u> (dont implant cochléaire, prothèses intra auriculaire, contour d'oreille)	0
Nombre de jeunes appareillés en raison d' <u>une déficience visuelle</u>	0
Nombre de jeunes ayant besoin d'un mobilier adapté	0

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Nombre de jeunes concernés par :

Nota : Les adaptations alimentaires ne faisant pas l'objet d'une prescription médicale sont déclarées dans la rubrique alimentation.

	Nombre
Un régime alimentaire spécifique (sur prescription médicale) Ex: texture modifiée, allergie	0
Une stomie	0
Une sonde gastrique	0

Nombre de jeunes présentant des besoins relatifs à l'alimentation

	Nombre
Nombre de jeunes concernés par une adaptation alimentaire (autre que prescrite médicalement). Ex : matériel spécifique d'aide à la prise des repas	0
Nombre de jeunes ayant besoin d'un accompagnement lors des repas	0

IV.4) Jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance

Nombre de jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, au 31/12

		Nombre de mineurs bénéficiant
d'un placement	En IME	
	Chez un assistant familial	1
	chez un tiers digne de confiance	
	en pouponnière	
	En MECS (ou foyer) *	
d'une mesure éducative	AED	1
	AEMO	1

	Nombre
Nombre de contrats jeunes majeurs (CJM) :	0

	Nombre
Nombre d'enfants/jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure PJJ :	0

IV.5) Situation complexe

Données à renseigner par rapport à la file active

	Nombre
Nombre de jeunes accompagnés ayant fait l'objet d'un GOS	
dont nombre de jeunes accompagnés uniquement par l'étab/service	0
dont nombre de jeunes accompagnés par plusieurs ESMS (EEAP, IEM, IES, IME, ITEP, SESSAD)	0

	Nombre
Nombre de jeunes pour lesquels l'établissement a bénéficié de crédit non reconductible (CNR)	0

Les types de déficience majoritaires à savoir les troubles du psychisme, du comportement et de la communication correspondent bien à l'agrément.

Sur les 21 jeunes accueillis au 31/12/2019, 20 sont scolarisés en milieu ordinaire dont 1 en ULIS école, 4 en SEGPA.

Le jeune non scolarisé est suivi par la Mission Locale.

Le suivi psychologique est assuré majoritairement par un psychologue du Dispositif (16 jeunes). Pour 2 jeunes, le suivi est réalisé par une psychologue du Centre Médico Psychologique.

Des rencontres sont également organisées avec les parents de 5 jeunes pour leur offrir un espace de parole.

Les suivis en orthophonie et psychomotricité sont assurés par des professionnels libéraux sous conventionnement sauf pour 2 jeunes en orthophonie (sans conventionnement et un autre en CATTP) et 1 en psychomotricité(CATTP)

Le médecin psychiatre du Dispositif rencontre 4 familles pour assurer la continuité pour 1 jeune déjà suivi auparavant et dans le cadre des investigations diagnostiques pour 3 autres.

1 jeune est suivi par un pédopsychiatre en CMP (traitement médicamenteux).

A été mis dans autre paramédical, la musicothérapeute.

V. JEUNES ENTRÉS PENDANTS L'ANNÉE

V.1) Délais d'attente avant admission

Cette partie concerne les jeunes admis entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019 inclus, hors accompagnement temporaire.

A quoi attribuez-vous les délais d'admission dans votre établissement ?

Vous pouvez choisir jusqu'à 3 motifs en les hiérarchisant de 1 à 3

Situation de sous effectifs (personnel)	<input type="text"/>
Augmentation des demandes	<input type="text"/>
Augmentation des durées de prise en charge	<input type="text"/>
Manque d'offre alternative sur le territoire	<input type="text"/>
Manque de ressources internes	<input type="text"/>
Manque de place dans un autre établissement	<input type="text"/>
Postes budgétés mais non pourvus	<input type="text"/>
Autres	<input type="text"/>

V.2) Age des jeunes entrés pendant l'année

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an		6 à 10 ans (inclus)	1
1 à < 2 ans		11 à 15 ans (inclus)	4
2 à < 3 ans		16 à 17 ans (inclus)	1
3 à < 4 ans		18 à 19 ans (inclus)	
4 à < 5 ans		20 à 24 ans (inclus)	
5 à < 6 ans		25 à 29 ans (inclus)	

V.3) Scolarité avant l'admission (jeunes entrés dans l'année uniquement)

	Nombre	Dont acc. par une AESH
Non scolarisé		
Scolarité dans un établissement MS uniquement		
Unité d'enseignement dans un établissement médico-social	1	
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire		
UEMA		
UEEA		
Scolarité partagée entre un étab. MS et un étab. scolaire		
Une journée ou moins par semaine dans l'établissement scolaire		
Entre 1,5 et 3,5 journées par semaine dans l'établissement scolaire		
Scolarité dans un établissement scolaire uniquement		
ULIS Primaire		
ULIS secondaire (collège, lycée)		
SEGPA	3	
EREA		
Enseignement ordinaire à temps complet	2	
Enseignement ordinaire à temps partiel		
Autre		

V.4) Accompagnement antérieur (jeunes entrés dans l'année uniquement)

	Nombre
Uniquement en famille (A l'exclusion de toute autre modalité d'accueil, y compris scolaire)	
Milieu ordinaire (ex. école ordinaire, crèche) <u>uniquement</u>	2
CAMSP	
CMPP	
EEAP	
IEM	
IES	
IME (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	
ITEP/DITEP	3
SESSAD (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	1
Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)	
Autres ESMS	
Equipe relais handicap rare (ERHR)	
Services de psychiatrie infanto-juvénile	
Professionnels paramédicaux libéraux	
Autres	

Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Date de notification		Date d'admission	
01/08/2016		27/08/2019	
19/12/2018		04/09/2019	
01/08/2019		30/08/2019	
01/09/2019		15/11/2019	
21/06/2017		28/08/2019	
11/04/2018		29/08/2019	
			

V.5) Commentaires

Le temps écoulé entre date de début de la notification et la date d'admission n'est pas significatif du délai réel d'attente pour 4 jeunes car 3 ont bénéficié d'un changement de modalité d'accueil au sein du DITEP et 1 d'un transfert pour cause de déménagement. Il n'y a donc pas eu de délai d'attente et l'admission au service ambulatoire s'inscrit dans une continuité de parcours.

Pour les 2 autres jeunes admis, le délai est relativement court (entre 3 et 6 mois).

Il y eu peu d'admissions cette année comparativement aux années précédentes car peu de sortants, la majorité des jeunes suivis ayant été admis en 2018 (12 dont 10 entre septembre et novembre).

VI. JEUNES SORTIS PENDANTS L'ANNÉE

VI. 1) Durée moyenne de séjour

Cette partie concerne les jeunes ayant quitté définitivement l'établissement entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019 inclus, hors accompagnement temporaire, consultation ponctuelle et interruption ou sortie temporaire)

	Nombre
Nombre de sorties définitives dans l'année (y compris les accueils temporaires)	6
Nombre de sorties définitives dans l'année hors accueils temporaires	
Dont sorties avec notification	
Dont sorties sans notification	

VI. 2) Age à la sortie

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an		6 à 10 ans (inclus)	1
1 à < 2 ans		11 à 15 ans (inclus)	2
2 à < 3 ans		16 à 17 ans (inclus)	2
3 à < 4 ans		18 à 19 ans (inclus)	1
4 à < 5 ans		20 à 24 ans (inclus)	
5 à < 6 ans		25 à 29 ans (inclus)	

VI. 3) Parcours après la sortie

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur ES2018)

	Nombre
Education générale ou professionnelle	
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage avec SESSAD	
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage sans SESSAD	1
IME	1
Etablissement pour enfants polyhandicapés	
ITEP/DITEP	2
IEM	
IES	
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	
Activité professionnelle	
Activité à caractère professionnel en ESAT	
Emploi en entreprise adaptée	
Emploi en milieu ordinaire	
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	
En formation ou en stage	1

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur ES2018)

	Nombre
Autre activité ou accueil	
Hospitalisation en psychiatrie	
Autre hospitalisation	
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	
Accueil en MAS ou FAM	
Accueil en établissement à l'étranger	
Autre	
A domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale	
Autre	
Activité inconnue	1
Sans objet : décès	

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur logement ou hébergement après la sortie (indicateur ES2018)

	Nombre
Logement personnel	
Hébergé chez parents, proches	4
Logement collectif (appartement collectif, foyer 'éclaté',...)	
Famille d'accueil	
Foyer d'hébergement	
Foyer occupationnel ou foyer de vie	
MAS ou FAM	
Établissement de santé	
Établissement social (MECS, maison relais,...)	1
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	
Centre de rééducation professionnelle (CRP)	
Autre	
Inconnu	1
Sans objet : décès	

VI. 4) Suivi des sortants

	Nombre
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année 2019	5
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années	32

VI. 5) Orientations prévues, mais non réalisées

Jeunes présents dans la structure au 31/12, faute d'avoir pu mettre en place les orientations (sur la base d'une notification de la MDPH). En cas de double notification, retenir le 1er choix ou celui le plus adapté aux besoins de la personne.

	Nombre	Dont amendement Creton
SEEEES (ex IMP)	1	
SIPFP (ex IMPro)		
ITEP		
IEM		
Autre SESSAD		
Foyer de vie		
MAS		
FAM		
SAJ		
ESAT/EA		
SAVS		
SAMSAH		
Autres ESMS		
Structures/services hospitaliers		
Autre		

Durée d'accompagnement des personnes sorties définitivement

Date d'admission		Date de sortie	
13/11/2018		13/07/2019	
04/09/2017		07/11/2019	
25/01/2019		13/07/2019	
24/08/2015		22/04/2019	
03/10/2018		09/09/2019	
29/08/2016		13/07/2019	
			

VI.6) Commentaires

2 jeunes sont sortis pour changement de modalité au sein du Dispositif.
 1 jeune, confié au Service de Protection de l'Enfance a quitté sa famille d'accueil pour une MECS située en dehors du secteur d'intervention du service.
 1 jeune, majeur, a bénéficié d'un suivi par la Mission Locale pour finaliser son projet professionnel et d'un relais au PAEJ (Point d'Accueil et d'écoute pour les Jeunes).
 1 jeune a souhaité mettre fin à l'accompagnement avec accord de ses parents.
 1 jeune a été orienté en IMPro, internat de semaine.

A noter qu'un jeune préadolescent bénéficie encore d'un accompagnement en ambulatoire faute de place disponible en IME à la rentrée de septembre 2019.

Les actes de suivi pour les jeunes sortis durant les 3 dernières années consistent en la participation à des synthèses dans la structure de relais(2) des contacts avec les professionnels assurant le suivi(1) et des contacts avec le jeune(2).

VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

VII. 1) Surpoids et obésité

	Nombre
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une évaluation de leur IMC (visite d'admission et/ou suivi régulier) au cours de l'année	0

Est-ce que la thématique de **prévention du surpoids et de l'obésité** et de la pratique d'une activité sportive a été abordées au cours de l'année lors :

- des CVS (Conseil de la vie sociale) :	<input type="text"/>
- du PPA/PPS avec les parents :	<input type="text" value="OUI"/>
- de réunions destinées aux jeunes :	<input type="text"/>

La question de la **nutrition** et des **troubles alimentaires** éventuels a-t-elle été traitée au cours de l'année ?

Choisissez votre réponse :

Préciser le nombre d'enfants concernés :

Préciser les professionnels qui ont été associés (**choix multiple**) :

- IDE
- CESF
- Médecin
- Cuisinier
- Educateur
- Diététicien
- Orthophoniste
- Prestataire extérieur

VII. 2) Education à la santé et accès aux soins

	Nombre
Nombre de jeunes à jour de leurs vaccinations obligatoires , parmi l'ensemble des personnes accompagnées au cours de l'année (file active)	27
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un dépistage bucco-dentaire et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste , parmi l'ensemble des personnes accompagnées au cours de l'année (file active).	

VII. 3) Prévention des conduites à risques

Nombre de jeunes concernés par des **actions de prévention** organisées dans l'établissement au cours de l'année

Thématique	Nombre de jeunes
Conduites addictives (alcool, drogues, jeux, écran...)	
Santé bucco-dentaire	
Obésité	
Vie affective et sexuelle (VAS)	

VII. 4) Commentaires

Une enfant a été adressé au RCPO (Réseau Cardio Prévention Obésité) pour des problèmes de surpoids. L'infirmière a fait le lien, puis les parents ont assuré l'accompagnement.

A noter également qu'un jeune a bénéficié d'un bilan médical réalisé par les services de la MGEN (Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale) dans le cadre de son inscription à l'école de la 2ème chance. Une sensibilisation aux conduites addictives (jeux vidéo notamment) a eu lieu dans ce cadre.

VIII. COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

VIII. 1) Commentaires

Le service couvre la zone sud du département, limitrophe avec le Haut-Rhin: ligne sélestat-Villé-Marckolsheim, limitée au nord par Barr, Benfeld et Rhinau.

Cette zone limite est partagée avec l'ITEP du Willerhoff implanté à Erstein. Une concertation a lieu entre les 2 services à réception des notifications.

IX. RÉSEAU PARTENARIAL

IX.1) Etablissement sociaux et médico-sociaux (ESMS)

Catégorie ESMS	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
CAMSP	1	1	1
CMPP			
ESAT			
FAM			
SEES (ex IMP)	1		
SIPFP (ex IMPro)	1	1	
IEM			
ITEP			
MAS			
SESSAD	2		
Autres ESMS	1	1	1

Autres ESMS : SAVS-SAMSAH

IX.2) Structures/services hospitaliers

Type d'établissement ou de service sanitaire	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
CMP/CATTP	1		
RCPO	1		

IX.3) Professionnels libéraux

Catégorie de professionnels	Nombre de professionnels
Orthophonistes	7
Psychomotriciens	2

IX.4) Structures de la petite enfance

Catégorie ESMS	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
Structures de la petite enfance			
Assistante maternelle			
Autres			
Autres structures de la petite enfance :			

IX.5) Education nationale

Catégorie d'établissement	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
École maternelle	1		1
École élémentaire	7		7
Collège	7		7
Lycée / Lycée professionnel	2		1
ULIS - Primaire	2		2
ULIS - Collège	1		1
ULIS - Lycée			
SEGPA			
EREA			
Autres			

IX.6) Sport et loisirs (dont accueils de loisirs, clubs sportifs, etc.)

Type de structure	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
Médiathèque	2		
Maison des jeunes et de la culture	2		
Services Animation Jeunesse	1		
Centres socio culturels	2		1

IX.7) Insertion professionnelle

Type de structure	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
Mission locale	2		
Ecole de la 2de chance	1		
CFA	1		
Entreprises	1		
DIRPHA	1		
Apprentis d'Auteuil (Formation-Insertion)	1		

IX.8) Protection de l'enfance

Type de structure	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
Services concourant à la protection de l'enfance (AEMO, SIOE)	1		
MECS			
Établissement de placement PJJ (FAE, CEF, CER, EPE, UEMO)			
AED	1		
Accueil familial	1		
Établissement d'accueil mère-enfant			
Pouponnière à caractère social			

IX.9) Services de l'Etat, collectivité territoriale, etc.

Type de collectivité ou de service	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
Aide Sociale à l'Enfance	1		

IX.10) Autres partenariats (prévention...)

Type de structure	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
Asso Gestion d'activités assistées par animal	1	1	1
Artiste plasticien	1	1	1
Point d'accueil et d'écoute pour les Jeunes	1		

Le partenariat avec le CAMSP de Châtenois est défini dans une convention signée en mai 2015 et renouvelée chaque année. Il vise le passage de relais à échéance de l'accompagnement au CAMSP et la collaboration dans l'expertise diagnostique avant orientation vers le DITEP.

Le partenariat avec le SAVS/SAMSAH de Sélestat est défini dans une convention signée en février 2019. Il a pour objectif de favoriser la continuité de l'accompagnement, sous réserve de disponibilités de places d'accueil et de concertation en amont entre les professionnels des deux services.

Le partenariat avec les autres établissements et services sociaux et médico-sociaux s'effectue majoritairement dans le cadre de passage de relais, mais également via un échange sur les pratiques lors des journées d'étude organisées par l'AIRe et l'ARSEA, ainsi que les regroupements du G14. Pour les jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, il s'effectue dans le cadre d'échanges d'informations et dans un souci de coordination et de cohérence pour l'enfant.

Le partenariat avec les structures de loisirs vise à favoriser la participation du jeune à une activité de loisir (culturelle, sportive, manuelle...), ainsi que la socialisation et l'intégration sociale. Une médiation peut être proposée, ainsi qu'un étayage pour permettre un accueil dans les meilleures conditions. Des activités communes ont également pu être menées avec le Service Animations Jeunesse de Benfeld à plusieurs reprises pour les adolescents (11-15 ans) dans leurs locaux, au SESSAD et à l'extérieur (visite du mémorial de Schirmeck).

X. DÉMARCHE QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES

X.1) Implication des familles

	Nombre
Nombre de familles (ou de représentants légaux) présentes (au moins un des deux parents) à l'élaboration du PPA	20
	Nombre
Nombre d'enfants pour lesquels au moins une réunion avec l'Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) s'est tenue durant l'année	19

X.2) Instances pour la participation des usagers

Disposez-vous d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) ? Oui Non

Rencontrez-vous des difficultés pour constituer et/ou réunir le CVS ?

Aucune Ponctuellement Régulièrement Systématiquement

X.3) Commentaires

Modalités d'élaboration du PPA:

Une période d'observation de 3 à 6 mois est nécessaire pour définir les axes/objectifs d'accompagnement à fournir à l'enfant. Au cours de cette période d'évaluation, l'équipe interdisciplinaire du service recueille les attentes et besoins de l'enfant et de sa famille. Le PPA est élaboré de manière conjointe en s'appuyant sur les compétences de chacun. Ce dernier fait l'objet d'un avenant au contrat individuel de prise en charge qui contractualise l'accompagnement, et détermine les objectifs et modalités de l'accompagnement tels que définis dans la réunion d'admission.

Le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) est présenté à son bénéficiaire et à ses parents à l'occasion d'une rencontre avec le chef de service et l'intervenant éducatif référent, pour recueil des observations et validation par signature.

Au moins l'un des parents a été présent lors de cette rencontre pour les 20 PPA formalisés en 2019.

L'équipe assure le suivi du projet personnalisé qui est réactualisé tous les ans, selon les mêmes modalités que celles définies ci-dessus.

Les axes de travail fixés dans le PPA sont évalués régulièrement lors des réunions d'équipes et font l'objet d'une réunion de suivi dans les 6 mois qui suivent l'élaboration du projet.

Les parents sont par ailleurs destinataires d'un bilan annuel en fin d'année scolaire.

Le CVS:

Les jeunes du SESSAD et leur famille sont représentés au Conseil de la Vie Sociale (CVS) du DITEP depuis 2016. Ils ont ainsi la possibilité de s'impliquer dans la vie du DITEP par le biais de leur participation aux réunions prévues trois fois dans l'année afin d'échanger autour des questions préparées par les jeunes, les familles ou le personnel, et portées à l'ordre du jour par les divers représentants.

XI. PROJET PERSPECTIVES

Convention DITEP en cours de signature pour mise en œuvre effective courant 2020. Le passage en fonctionnement DITEP est préparé depuis 2015 et formalisé dans le Projet d'Établissement 2019-2024.

L'année 2020 verra la poursuite des actions inscrites dans le plan d'amélioration de la qualité 2017-2022

notamment dans les domaines suivants:

- les pratiques (rédaction bilan annuel)
- le partenariat avec SPE et services de pédopsychiatrie,
- la communication interne, externe;
- l'information et la participation des bénéficiaires;
- le traitement et l'analyse des incidents et événements indésirables.
- la mise en œuvre de l'outil diagnostic pour l'élaboration des PPA.

Veillez indiquer les nouvelles activités, nouveaux services rendus à l'usager :

Projet Street Art, avec un intervenant extérieur artiste plasticien pour 5 jeunes âgés de 11 à 15 ans :

A travers la découverte et l'initiation aux techniques du pochoir et du graffiti, il s'agit de développer le potentiel artistique, la concentration, le soin et la persévérance. Ce projet visait également à amener les jeunes à s'inscrire dans un projet collectif, produire une œuvre ensemble.

Les efforts et créations des 5 participants produits durant toute l'année ont été mis en valeur lors de la Fête de fin d'année scolaire. Les adolescents ont réalisé le décor de fond de la scène finale jouée par le groupe des plus jeunes du service ambulatoire. Ils ont peint ensuite en direct avec des bombes spray et des pochoirs de leur composition sur le décor préparé pour le final.

Projet médiation animale, avec association "A portée de cris" pour 8 enfants âgés de 6 à 10 ans.

A travers le soin apportés aux animaux, la prise d'initiatives, le développement de certains gestes, le but est de favoriser des liens affectifs, l'expression de la confiance en soi et du bien être.

L'animation porte sur des ateliers d'observation, de rencontre, de nourrissage, de pansage et de parcours ludique associant les animaux de la ferme (chevaux, poneys, ânes, chèvres, chiens, poules, lapins).

Projet artistique de création d'animaux réels au imaginaires pour 8 enfants âgés de 6 à 10 ans (2019-2020).

A travers différentes techniques simples et créatives, des animaux de bonne taille seront réalisés en chiffons, matériaux de récupération, origami, marionnettes... A partir du bestiaire réalisé, et inspiré des animaux côtoyés dans le cadre de la médiation animale, élaboration d'une histoire à mettre en scène pour le spectacle de fin d'année scolaire 2020.

XI.1) Commentaires

Le projet d'établissement 2019-2024 a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'ARSEA le 26 septembre 2019 après consultation du CVS et avis favorable du CE de l'ARSEA.

Le nouveau projet d'établissement pose les bases d'une nouvelle organisation, toujours en cours de construction pour le fonctionnement en DITEP. Le travail de réflexion en vue de consolider la référence de parcours inhérente à la logique de fluidité des parcours a donné lieu à une fiche de mission annexée au projet.

Lors de l'année 2019, différentes actions ont été menées en vue notamment de promouvoir la participation sociale, la participation des usagers et de personnaliser l'accompagnement:

- 3 demi journées de formation dans le cadre des réunions institutionnelle sur l'accompagnement chez l'enfant victime de traumatismes précoces et de troubles de l'attachement.
- Mise en place de la procédure réactualisée d'élaboration du PPA dès avril 2019 pour expérimentation jusqu'en décembre, pour une meilleure traçabilité du parcours, une harmonisation dans le cadre du fonctionnement en dispositif. Un point est programmé courant du 1er trimestre 2020 pour réajustements.
- Création avec l'équipe éducative du Dispositif ITEP, d'un outil diagnostic (grille d'observation des compétences) pour élaborer des objectifs d'accompagnement plus cohérents, efficaces et opérationnels. Cet outil sera expérimenté en 2020 pour ajustements avant finalisation.
- Poursuite des activités au sein du Dispositif ITEP pour tous les enfants accompagnés par le service ambulatoire.
- Poursuite de la participation des bénéficiaires à la fête de fin d'année scolaire avec représentation dans le cadre du spectacle.
- Poursuite de la représentativité du service ambulatoire au CVS (un parent et un jeune).
- Poursuite des journées d'immersion pour les sortants du service ambulatoire vers accueil de journée ou en nuitée.
- Projet de médiation animale
- Projet Street Art qui a pu être valorisé lors de la fête de fin d'année.